

# FICHE SIGNALÉTIQUE

SILICATE DE SODIUM, LIQUIDE (CATÉGORIES N & 40)

## 1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Brenntag Canada Inc.  
43, chemin Jutland  
Toronto (Ontario)  
M8Z 2G6  
(416) 259-8231

Numéro de SIMDUT : 00065185  
N° index FS : HCl4325F/12A  
Date d'entrée en vigueur : 2012-03-21 (a-m-j)  
Date de révision : 2012-03-21 (a-m-j)

Site web : <http://www.brenntag.ca>

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (pour les urgences impliquant des rejets ou des déversements chimiques)**

**1 855 273 6824**

### IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : Silicate de sodium, liquide (catégories N & 40).  
Nom chimique : Acide silicique, sel de sodium.  
Synonymes : Silicate de sodium de qualité N, 40 ; Silicate de sodium liquide siliceux (toutes catégories) ; Verre soluble ; Silicate de sodium ; Silicate de sodium liquide ; Verre aqueux..  
Famille chimique : Silicates.  
Formule moléculaire : Non disponible.  $\text{Na}_2\text{O} : x \text{SiO}_2$ .  
Usages du produit : Traitement de l'eau. Liquide pour le forage. Produit chimique intermédiaire. Agent extincteur pour incendies. Adhésif. Industrie des pâtes et papiers. Shampoings et détergents. Catalyseur.

### Classification / symbole SIMDUT :

D-2B : Toxique (irritant cutané et oculaire)



LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE EN ENTIER POUR L'ÉVALUATION COMPLÈTE DES DANGERS QUE COMPORTE CE PRODUIT

## 2. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS (non prévu comme spécifications)

Ingrédient	N° CAS	TLV de l'ACGIH (TWA)	Concentration %
Silicate de sodium	1344-09-8	---	20 - 49

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

**URGENCES :** L'inhalation et l'ingestion sont nocives. Cause une sévère irritation de la peau et des yeux. Les vapeurs et les brouillards sont extrêmement irritants pour les yeux et les voies respiratoires. Les effets nocifs peuvent se manifester après un certain temps. Une sévère exposition peut endommager les poumons. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ». À de fortes températures, le produit peut se décomposer pour donner des gaz toxiques. Les contenus peuvent développer de la pression à la suite d'une exposition prolongée à la chaleur.

**EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ**

---

Inhalation :	Le produit peut irriter gravement le nez, la gorge et les voies respiratoires. Une exposition répétée ou prolongée peut entraîner une toux utile, un écoulement nasal, une bronchopneumonie, un œdème pulmonaire (accumulation de liquide séreux dans les poumons) et une diminution de la fonction pulmonaire. Les nuages ou vapeurs de concentration de poussières en suspension peuvent endommager les tissus pulmonaires et causer une pneumonie chimique. Une sévère exposition peut endommager les poumons. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ».
Contact cutané :	Irritant sévère pour la peau. Le contact peut causer des rougeurs, de l'enflure, de l'éruption transitoire, de la desquamation ou de la vésication.
Absorption par la peau :	Ne sera probablement pas absorbé par la peau.
Contact oculaire :	Ce produit cause des douleurs immédiates, de graves brûlures et des lésions permanentes à la cornée pouvant conduire à la cécité. Les résidus sur les doigts, les mains ou les gants peuvent entrer en contact avec les yeux causant de l'irritation, des rougeurs et des douleurs.
Ingestion :	L'ingestion ne constitue pas une voie probable d'exposition. Ce produit cause des douleurs et de graves brûlures dans la bouche, la gorge et l'abdomen. Il y a risque de vomissements, de diarrhée et de perforation de l'œsophage et de la muqueuse gastrique. Avaler le présent produit cause de sévères brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Il peut même causer la mort. Il peut aussi causer des cicatrices à la gorge. (3)
Autres effets sur la santé :	Les effets (irritations) cutanés et oculaires peuvent être différés et les dommages survenir sans sensation de douleur. Donner de bons premiers soins à la suite de toute exposition est essentiel.  Le produit peut entraîner un œdème pulmonaire ou une dépression du système nerveux central (SNC). L'accumulation de liquide dans les poumons pouvant être mortelle est appelée œdème pulmonaire. Les symptômes de l'œdème pulmonaire, comme l'essoufflement, peuvent n'apparaître que quelques heures après l'exposition et sont aggravés par l'effort physique. (4) La dépression du système nerveux central (SNC) se caractérise comme suit : céphalées, étourdissements, somnolence, nausées, vomissements, douleurs abdominales et incoordination. Les surexpositions intenses peuvent entraîner le coma et même la mort pour cause d'insuffisance respiratoire.

---

## 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

---

### PREMIERS SOINS

Inhalation :	Amener la victime au grand air et rester auprès d'elle. Pratiquer la respiration artificielle SEULEMENT si le sujet ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardiorespiratoire s'il y a à la fois arrêt respiratoire ET absence de pouls. En pareil cas, l'administration d'oxygène peut se révéler utile à condition d'être faite par du personnel compétent seulement. Obtenir D'URGENCE des soins médicaux.
Contact cutané :	Rincer les régions atteintes à l'eau courante, pendant au moins 20 minutes, tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Obtenir D'URGENCE des soins médicaux. Ne pas transporter la victime avant la fin de la période recommandée ou à moins que l'on puisse continuer de rincer la région atteinte pendant le transport. Voir « Remarque pour le médecin » ci-dessous.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Obtenir D'URGENCE des soins médicaux. Ne pas transporter la victime avant la fin de la période recommandée ou à moins que l'on puisse continuer de rincer la région atteinte pendant le transport.
Ingestion :	Ne pas tenter de donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si la victime est consciente et qu'elle n'est pas en proie à des convulsions, lui faire rincer la bouche et lui faire boire de un demi à un verre d'eau pour diluer la matière. Communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison. Le vomissement ne doit être provoqué que sur l'ordre d'un médecin ou d'un centre antipoison. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures ; lui faire rincer la bouche et lui donner encore de l'eau. Transporter IMMÉDIATEMENT la victime dans un service des urgences.

Remarque pour le médecin : Ce produit renferme des matières pouvant entraîner une pneumonite grave en cas d'aspiration. S'il y a moins de deux heures que l'ingestion a eu lieu, effectuer prudemment un lavage gastrique. Si possible, utiliser une sonde endotrachéale pour prévenir l'aspiration des vomissements. Garder le patient en observation pour déceler tout signe de gêne respiratoire due à une pneumonite de déglutition. Pratiquer les techniques de réanimation et administrer la thérapie médicamenteuse s'appliquant aux cas de diminution respiratoire.

Une blessure aux muqueuses suivant l'ingestion de ce produit potentiellement corrosif peut contre-indiquer la provocation de vomissements dans le traitement d'une possible intoxication. De même, si on doit faire un lavement gastrique, l'intubation se fera avec beaucoup de précautions. En cas de brûlures orales ou une possible ingestion corrosive, pratiquer une œsophagoscopie le plus vite possible. L'œsophagoscope ne doit pas aller au-delà de la première brûlure à cause des risques de perforation.

Les états pathologiques susceptibles d'être aggravés par une exposition à ce produit comprennent des problèmes neurologiques, cardio-vasculaires et cutanés, des maladies de la peau, des yeux ou des voies respiratoires.

## 5. MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

Point d'éclair (°C)	Température d'auto-ignition (°C)	Limites d'inflammabilité dans l'air (%) :	
		LEL	UEL
Il n'y a pas de point d'éclair.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Classe d'inflammabilité (SIMDUT) :	Non réglementé.		
Produits de combustion dangereux :	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : des oxydes silicium, sodium et des gaz irritants. Si le produit est en contact de façon prolongée avec des métaux comme l'aluminium, l'étain, le plomb et le zinc, il peut dégager de l'hydrogène.		
Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels :	Ne constitue normalement pas un risque d'incendie. La teneur en eau du produit prévient l'inflammation. Éviter le contact direct de l'eau avec ce produit, car cela peut causer une violente réaction exothermique. Les contenants fermés exposés à la chaleur peuvent exploser. Le produit répandu peut rendre les surfaces de contact et les planchers glissants.		
Sensibilité aux chocs :	Le produit n'est probablement pas sensible aux chocs.		
Taux de combustion :	Non disponible.		
Puissance explosive :	Non disponible.		
Sensibilité aux décharges électrostatiques :	Le produit n'est probablement pas sensible aux décharges d'électricité statique.		
<b>MOYENS D'EXTINCTION</b>			
Agents extincteurs :	Utiliser les agents appropriés pour circonscrire l'incendie ou les matières en cause: Utiliser de l'anhydride carbonique ou un produit chimique sec pour les petits incendies. Si seule l'eau est disponible, utilisez-la sous forme de brouillard.		
<b>DIRECTIVES POUR COMBATTRE LES INCENDIES</b>			
Directives à l'intention des pompiers :	Isoler les produits qui ne sont pas impliqués dans l'incendie. Protéger le personnel. Refroidir les contenants en les inondant d'eau longtemps après la fin de l'incendie. Pulvériser de l'eau pour refroidir les structures ou les récipients exposés aux flammes et disperser les vapeurs. Le produit peut s'enflammer de nouveau. Le produit répandu peut rendre les surfaces de contact et les planchers glissants.		
Équipement protecteur des pompiers :	Porter des vêtements protecteurs et un appareil de protection respiratoire autonome.		

## 6. MESURES EN CAS DE REJETS ACCIDENTELS

Les renseignements dans la présente section visent à réagir aux déversements, aux fuites ou aux rejets afin de prévenir ou de minimiser les effets adverses pour les personnes, la propriété et l'environnement. Il pourrait y avoir des déversements, des fuites ou des rejets à déclaration obligatoire variant d'une région à l'autre.

Méthode d'endiguement et de nettoyage : Se reporter à la section 13 « Produits chimiques de désactivation ». Dans tous les cas de fuite et de déversement, communiquer avec le fournisseur au numéro d'urgence apparaissant sur la première page de la présente fiche signalétique. Porter un appareil respiratoire, des gants et des vêtements protecteurs. Le produit répandu peut rendre les surfaces de contact et les planchers glissants. Tout produit récupéré peut être utilisé, selon la nature et l'étendue de la contamination, comme d'habitude. Si l'emballage (sac ou fût) du produit est endommagé, réparez-le ou mettez-le immédiatement dans un fût de récupération pour éviter ou minimiser la perte de produit et la contamination de l'environnement immédiat. Remplacer immédiatement les contenants endommagés afin d'éviter la perte de produit et la contamination de l'atmosphère immédiate. Ne pas utiliser de produits combustibles comme les sciures. Récupérer le produit déversé à l'aide d'absorbants non combustibles comme du sable ou de la vermiculite, et placer le tout dans des contenants couverts pour en disposer. Utiliser des outils résistants aux flammèches. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Recueillir le produit en vue de sa récupération ou de son élimination. Pour les déversements au sol ou dans les eaux de ruissellement, circonscrire au moyen de digues ou couvrir d'un absorbant inerte ; pour les déversements dans l'eau, endiguer ou faire dériver l'eau afin de minimiser l'étendue de la contamination. Ventiler les espaces clos. Avertir les autorités gouvernementales compétentes si le déversement devait faire l'objet d'un rapport ou s'il se révélait nuisible pour l'environnement.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### MANIPULATION

Méthode de manipulation : Adopter de bonnes habitudes d'hygiène et d'entretien ménager. Il y a une possibilité de pression interne dans les contenants exposés à la chaleur. Refroidir ces fûts et bien les aérer avant de les ouvrir. Le port d'un écran facial et d'un tablier est recommandé. Ventiler le conteneur régulièrement, plus souvent lorsqu'il fait chaud, pour relâcher la pression. Faire respecter les règlements interdisant de fumer (DÉFENSE DE FUMER) dans le périmètre où le produit est utilisé.

Lorsque vous diluez, ajouter le présent produit à l'eau en petites quantités pour éviter les éclaboussures. Ne jamais ajouter d'eau au présent produit. Si le produit est en contact de façon prolongée avec des métaux comme l'aluminium, l'étain, le plomb et le zinc, il peut dégager de l'hydrogène.

Exigences pour la ventilation : Voir section 8.

Précautions additionnelles : N'employer le produit que dans un lieu bien ventilé et éviter d'en inhaler les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avec soin avant de les réutiliser. Ne pas utiliser de torches pour couper ou souder des barils vides ayant contenu de ce produit. Entreposer les chiffons à essuyer et les produits semblables dans des contenants en métal avec des couvercles hermétiquement fermés.

### ENTREPOSAGE

Température de stockage (en °C) : Le produit gèlera à - 1 °C. (3)

Exigences pour la ventilation : Le système de ventilation devrait être à l'épreuve de la rouille.

Conditions de stockage : Entreposer dans un lieu propre, frais et bien ventilé ; tenir éloigné des produits chimiques organiques, des bases puissantes, des acides puissants, des métaux en poudre, des carbures, des sulfures et de tout produit facilement oxydable. Protéger de la lumière du jour. Protéger des chocs et des dommages. Les réservoirs seront dans un endroit fermé afin de contrôler les fuites et les rejets. L'aire d'entreposage doit avoir des planchers qui résistent à la corrosion, un puisard et le drainage devra être contrôlé jusqu'au réservoir de récupération.

Produits spéciaux à être utilisés pour l'emballage ou les contenants : Les matériaux de construction pour l'entreposage comprennent : fût ou seau. Le produit réagit avec la plupart des métaux et produit de l'hydrogène lequel peut former un mélange explosif avec l'air. L'équipement pour l'entreposage, la manipulation et le transport NE doit PAS être fabriqué des matériaux suivants ni de ses alliages : de l'aluminium, bronze, laiton, cuivre, plomb, étain ou du zinc. Confirmez que les matériaux conviennent avant de les utiliser.

## 8. CONTRÔLES EN CAS D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Les recommandations de cette section indiquent le type de matériel offrant une protection contre les surexpositions à ce produit. Les conditions d'emploi, la pertinence des vérifications techniques ou d'autres contrôles et les niveaux réels d'exposition permettront de choisir le matériel protecteur convenant à votre exploitation.

### SÉCURITÉ INTÉGRÉE

Vérifications techniques : Ventilateurs d'évacuation locaux requis. Le système de ventilation devrait être à l'épreuve de la corrosion. On fournira de l'air d'appoint afin d'équilibrer l'air qui provient des ventilateurs locaux ou généraux. Bien aérer les aires basses comme les puits ou les collecteurs, là où les vapeurs denses peuvent s'accumuler.

On suivra une procédure adéquate pour l'entrée du personnel dans des espaces clos (c.-à-d. dans les réservoirs d'entreposage en vrac). On tiendra compte, entre autres, dans une telle procédure de la ventilation, des tests d'atmosphère du réservoir, de l'entretien de l'APRA et des secours d'urgence. Travailler en équipe de deux. La deuxième personne doit être en vue, formée et équipée pour pouvoir porter secours à la première. (4)

#### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux : On recommande des lunettes de sécurité avec écrans latéraux à titre de protection minimale pour les yeux. Porter un écran facial complet et des lunettes monocoques antiacides en cas de risque de contact. On ne doit pas porter de verres de contact lorsqu'on travaille avec ce produit. Localiser la douche d'urgence et la fontaine oculaire se trouvant à proximité de l'aire de manipulation des produits chimiques.

Protection de la peau : Des gants et des vêtements protecteurs en caoutchouc butyle, en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en polyéthylène, en néoprène, en caoutchouc ou en plastique devraient assurer l'étanchéité compte tenu des conditions d'utilisation. Jeter les gants contaminés.

Protection respiratoire : Aucune ligne directrice particulière de disponible. On n'a pas besoin de protection respiratoire à moins que le produit soit chauffé ou qu'il y ait des vapeurs. Respirateur avec cartouches filtrantes homologué par le NIOSH/MSHA muni de cartouches contre nuage ou aérosol pour des concentrations maximales de 20 mg/m<sup>3</sup>. Utiliser un respirateur autonome si les concentrations sont élevées ou inconnues.

Si, lorsque vous portez un appareil protecteur pour la respiration, vous pouvez sentir, goûter ou détecter quoi que ce soit d'inhabituel, ou si dans le cas d'un respirateur facial complet vous avez les yeux irrités, quittez les lieux immédiatement. S'assurer que le joint d'étanchéité du respirateur est encore bon. Si tel est le cas, remplacer le filtre ou la cartouche. Si le joint n'est plus bon, vous pourriez avoir besoin d'un nouveau respirateur. (4)

Autre équipement protecteur : Bottes et tablier imperméables. Localiser la douche d'urgence et la fontaine oculaire se trouvant à proximité de l'aire de manipulation des produits chimiques. Prendre les précautions nécessaires pour éviter tout contact direct avec le produit.

Niveau d'exposition limite recommandé par le fabricant : 2 mg/m<sup>3</sup>, ( pour le ) Hydroxyde de sodium. (3)

#### LIGNES DIRECTRICES POUR EXPOSITIONS

Rien n'a été établi pour ce produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (non prévu comme spécifications)

État physique :	Liquide.
Aspect :	Liquide visqueux, trouble et incolore.
Odeur :	Inodore ou légère odeur de savon.
Seuil olfactif :	Non disponible.
Point d'ébullition (°C) :	101 - 102. (3)
Point de fusion/point de congélation (°C) :	- 1.0. (3)
Tension de vapeur (mm Hg à 20° C) :	Non disponible.
Densité de vapeur (air = 1,0) :	Non disponible.
Densité relative (g/cc) :	1,32 - 1,61 (3)
Masse volumique globale :	1 394 - 1 520 kg/m <sup>3</sup> ; 11,0 - 13,4 lb/gal. (3)
Viscosité :	205 cPs (3)
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1,0) :	Sans objet.
Solubilité :	Soluble dans l'eau.
Volatilité en % par volume :	< 65 %.
pH :	11,2 - 11,3 (3)
Coefficient de répartition eau-huile :	Non disponible.
Composés organiques volatils :	Sans objet.
Point d'éclair (°C) :	Il n'y a pas de point d'éclair.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ CHIMIQUE**

Dans des conditions normales : Stable.

En présence de flammes : Ininflammable.

Risques de polymérisation brutale : Nuls.

Conditions à éviter : Températures élevées, étincelles, flammes nues et toute autre source d'inflammation. Éviter le contact avec l'eau.

Substances incompatibles : Combustibles puissants. Acides forts. Le contact avec les acides causera une gellification et une évolution vers la chaleur. Anhydres organiques. Aldéhydes. Alcools. Glycols. m-Cresol. Épichlorohydrine. Phénols Composés chimiquement actifs. Fluor. La silice peut se dissoudre dans l'acide hydrofluosilicique et dégager un gaz toxique, le tétrafluorure de silice.

Le produit réagit avec la plupart des métaux et produit de l'hydrogène lequel peut former un mélange explosif avec l'air. Métaux. Aluminium et alliages Laiton. Bronze. Plomb. Cuivre. Étain. Zinc.

Produits de décomposition ou de combustion dangereux : Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : des oxydes silicium, sodium et des gaz irritants.

**11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES****DONNÉES TOXICOLOGIQUES :**

<b>SUBSTANCE</b>	<b>DL50 (oral, rat)</b>	<b>DL50 (cutané, lapin)</b>	<b>CL50 (inhalation, rat, 4 h)</b>
Silicate de sodium	1 960 mg/kg (1)	> 4 640 mg/kg (1,3)	---
Cancérogénicité :	Le ou les ingrédients du présent produit ne sont pas classés comme carcinogènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ni le NTP.		
Données sur la reproduction :	On ne prévoit aucun effet adverse sur la reproduction.		
Mutagénicité :	On ne prévoit aucun effet mutagène.		
Térogénicité :	On ne prévoit aucun effet adverse térogène.		
Sensibilisant respiratoire / cutané :	Inconnues.		
Substances synergiques :	Inconnues.		
Autres études pertinentes sur le produit :	<p>Dans une étude sur le silicate de sodium où les rats en ont reçu dans l'eau pendant trois mois à 200, à 600 ou à 1800 ppm, on a remarqué des changements chimiques dans le sang chez certains animaux, mais aucun changement particulier aux organes des animaux causés par l'administration de silicate de sodium dans aucun des groupes. (3)</p> <p>On a rapporté dans une autre étude sur le silicate de sodium des effets adverses aux reins des chiens nourris au silicate de sodium à raison de 2,4 g/kg/jour pendant 4 semaines. Les rats ayant reçu la même dose n'ont développé aucun effet lié au traitement. (3)</p> <p>On a rapporté dans une étude de silicate de sodium une baisse du nombre des naissances et de la survie après sevrage chez les rats ayant eu du silicate de sodium dans leur eau à 600 ppm et à 1200 ppm. Il n'y a pas d'autres études concernant les effets du métasilicate de sodium sur la reproduction. (3)</p> <p>Testé sur le E. Coli, le silicate de sodium ne s'est pas révélé mutagène. (3)</p>		

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité : Le produit peut être nuisible pour la vie aquatique. La toxicité est principalement associée au pH.

Silicate de sodium :

LC50 (daphnie) = 494 mg/l, 48 h (3)  
 LC50 (scud) = 160 mg/l, 96 h (3)  
 LC50 (escargot) = 632 mg/l, 96 h (3)  
 LC50 (poisson larvivoire) = 1 800 à 2 320 mg/l, 96 h (3)  
 LC50 (polychète) = 643 à 765 ug/l, 28 jours (3)  
 EC50 (daphnie) = 247 mg/l, 100 h (3)

Environnement : Non disponible. Ne se biodégrade pas facilement. Danger possible en cas d'infiltration des sources d'eau potable. Ce produit est d'aspect inesthétique et peut être nuisible. Ne pas contaminer les eaux domestiques et d'irrigation, les lacs, les étangs, les ruisseaux et les rivières.

### 13. CONSIDÉRATION POUR LA DISPOSITION

Produits chimiques de désactivation : Neutraliser soigneusement avec de l'acide organique dilué (acide chlorhydrique ou sulfurique) à un pH approximatif de 7. Récupérer le produit rejeté avec des adsorbants, comme le sable ou la vermiculite, et le mettre dans les contenants adéquats. On s'attend à ce que la neutralisation soit exothermique. Résultats d'une effervescence vigoureuse. Ajouter une bonne couche de bicarbonate de sodium. Confirmer le pH à l'aide d'un papier tournesol. Récupérer le produit rejeté avec des adsorbants, comme le sable ou la vermiculite, et le mettre dans les contenants adéquats. Rincer les rejets avec de l'eau.

Méthodes d'élimination des déchets : Ces renseignements s'appliquent au produit tel qu'il est fabriqué. L'utilisateur pourrait être appelé à réévaluer le produit lorsque viendra le temps d'en disposer puisque son utilisation, sa transformation, son mélange et son traitement peuvent influencer sa classification. Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations municipale, provinciale et fédérale en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ni dans les égouts.

Manipulation sécuritaire des résidus : Voir la section « Méthode de disposition des déchets ».

Disposition de l'emballage : Les conteneurs vides retiennent les résidus ce qui peut être dangereux. Les fûts vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et promptement retournés pour reconditionnement. Ne pas exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ni à d'autres sources d'ignition. Ils pourraient exploser et causer des blessures ou même la mort. Traiter l'emballage de la même façon que le produit.

### 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

#### DESCRIPTION RÉGLEMENTAIRE - LOI CANADIENNE SUR LE TMD (transport des marchandises dangereuses) :

Le présent produit n'est pas réglementé par le TMD.

Étiquette : Sans objet. Plaque de danger : Sans objet.

Index ERAP : -----, Exemptions : Inconnues.

#### CLASSIFICATION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES É.-U. (49CFR172.101, 172.102) :

Le présent produit n'est pas réglementé par le DOT.

Étiquette : Sans objet. Plaque de danger : Sans objet.

CERCLA-RQ : Non disponible. Exemptions : Inconnues.

### 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

#### CANADA

LCPE - RRSN : Tous les ingrédients de ce produit apparaissent sur la LIS d'après la réglementation canadienne sur l'environnement.

LCPE - INRP : Non inscrit.

Règlement sur les produits contrôlés (SIMDUT) :

D-2B : Toxique (irritant cutané et oculaire)

#### É.-U.

Loi sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients de ce produit apparaissent sur la liste des produits concernés par la US-EPA.

OSHA HCS (29CFR 1910.1200) : Le produit irrite la peau et les yeux.

NFPA : 2 Santé, 0 Feu, 0 Réactivité (3)

HMIS : 2 Santé, 0 Feu, 0 Réactivité (3)

#### INTERNATIONAL

Le présent produit, ou ses composants, apparaissent sur la liste européenne des produits chimiques existants (« European inventory of existing commercial chemicals »).

---

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

### RÉFÉRENCES

1. RTECS-Inscription des effets toxiques des substances chimiques, base de données RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
2. Clayton, G.D. and Clayton, F.E., Eds., Patty's Industrial Hygiene and Toxicology, 3rd ed., Vol. IIA,B,C, John Wiley and Sons, New York, 1981.
3. Fiches signalétiques du fournisseur.
4. CHEMINFO, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Hamilton (Ontario) Canada.
5. Guide to Occupational Exposure Values, 2011, American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Cincinnati, 2011.
6. Le service des affaires réglementaires, Brenntag Canada Inc.
7. The British Columbia Drug and Poison Information Centre, Poison Managements Manual, Association pharmaceutique canadienne, Ottawa, 1981.
8. NFPA 325M Fire Hazard Properties of Flammable Liquids, Gases, and Volatile Solids, 1994 Edition, Quincy, MA, 1994.

---

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont fournis qu'à titre indicatif pour la manutention du produit et ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent. Ils ne doivent toutefois pas être considérés comme complets ; les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie quelle qu'elle soit n'est accordée et Brenntag Canada inc. ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages, des pertes, des blessures corporelles ni des dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation des présents renseignements. La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

---

Pour obtenir la version révisée de la présente fiche signalétique ou d'une autre fiche, veuillez communiquer avec le bureau de Brenntag Canada le plus près.

Colombie-Britannique : 20333-102B Avenue, Langley (Colombie-Britannique) V1M 3H1  
Téléphone : (604) 513-9009 Télécopieur : (604) 513-9010

Alberta : 6628, 45e Rue, Leduc (Alberta) T9E 7C9  
Téléphone : (780) 986-4544 Télécopieur : (780) 986-1070

Manitoba : 681, rue Plinquet, Winnipeg (Manitoba) R2J 2X2  
Téléphone : (204) 233-3416 Télécopieur : (204) 233-7005

Ontario : 43, chemin Jutland, Toronto (Ontario) M8Z 2G6  
Téléphone : (416) 259-8231 Télécopieur : (416) 259-5333

Québec : 2900, boul. Jean-Baptiste-Deschamps, Lachine (Québec) H8T 1C8  
Téléphone : (514) 636-9230 Télécopieur : (514) 636-0877

Atlantique : 105 A, boul. Akerley, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 1R7  
Téléphone : (902) 468-9690 Télécopieur : (902) 468-3085

---

Rédaction : Le service des affaires réglementaires, Brenntag Canada Inc., (416) 259-8231.